



Vacance de poste

L'Administration Communale de Kehlen se propose d'engager pour
les Maisons Relais de la Commune de Kehlen

Plusieurs encadrants pédagogiques

à raison de 20 ou de 30 hrs/sem. (m/f) sous le statut de l'employé communal et sous
contrat à durée indéterminée

Les intéressés doivent être détenteur **du diplôme luxembourgeois d'éducateur ou d'un diplôme étranger** reconnu équivalent par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou **d'un diplôme d'aptitude professionnel**, reconnu par le ministre ayant la Formation professionnelle dans ses attributions, relevant des domaines psychosocial, pédagogique ou socio-éducatif et destinant leur titulaire à l'encadrement professionnel d'enfants.

L'employé communal sera classé au groupe d'indemnité **B1 (éducateur diplômé) ou C1 (avec DAP), sous-groupe éducatif et psycho-social** et est rémunéré suivant règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées des pièces à l'appui suivantes :

- CV détaillé avec photo d'identité récente ;
- extrait récent de l'acte de naissance ;
- extraits récents du casier judiciaire (bulletin numéro 3 et bulletin spécial numéro 5 'Protection des mineurs') ;
- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- copie des diplômes et certificats d'études ;

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, 15, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, **pour le 2 septembre 2022 au plus tard.**

Pour plus d'information sur le SEA-Kehlen, veuillez-vous diriger sur <https://sea.kehlen.lu/>

Kehlen, le 6 août 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

